

Actualité Valenciennes

L'association Droit au vélo donne son avis sur le tram

samedi 17.07.2010, 05:11 - La Voix du Nord



À Saint-Saulve, pas de place pour un couloir cyclable.

| ON EN PARLE |

L'association Droit au vélo a pris part à la consultation sur le tracé du tram...

pour la phase 4 vers Crespin. Alain Legrand, correspondant local de l'association, est allé consigner les registres de Valenciennes, Saint-Saulve (doublement car il a également réagi en tant que Saint-Saulvien) et Onnaing.

Dans son courrier de deux pages annexé au cahier de doléances de Saint-Saulve, Alain Legrand demande une prolongation de la consultation. Le SITURV l'a actée. La concertation va être prorogée jusque début octobre. Des réunions publiques seront organisées en septembre pour évoquer le passage du tram à Saint-Saulve, Onnaing-Quarouble et Crespin-Quiévrechain.

Dans son courrier, Alain Legrand part d'un constat : « La situation existante, pour les cyclistes, sur la rue Jean-Jaurès, est très hétérogène.

» Pour ensuite en venir au tracé envisagé par le SITURV : « L'arrivée du tram ne laissera qu'une voie de circulation à 3,25 m de largeur dans chaque sens bordée par une plateforme infranchissable et aucun aménagement cyclable, sur une distance de 1,2 km dans Saint-Saulve, configuration prolongée sur 1 km jusqu'à la place Poterne à Valenciennes. » Pour lui, une question : « Comment les automobilistes pourront-ils suivre des vélos sur plus de 2 km à une vitesse proche parfois de 10 km/h ? Les cyclistes n'ont pas vocation à jouer ce rôle de ralentisseur humain. Cette configuration existe déjà sur une distance beaucoup plus courte, sur le pont Jacob, à Valenciennes. Cela a découragé un grand nombre de cyclistes urbains potentiels de le franchir à vélo et en a conduit d'autres à se réfugier sur les trottoirs. »

Une zone 30

Alain Legrand propose la mise en place d'une zone 30 sur toute la partie sans aménagement cyclable pour « créer un environnement qui ne permettra pas aux automobilistes de prendre de la vitesse et qu'ils soient contraints de partager la voirie avec les modes doux ». Sinon, « les cyclistes se retrouveront inmanquablement sur la plateforme ou sur les trottoirs ». Le correspondant de Droit au vélo se permet une piqûre de rappel à destination du président du SITURV : « L'un des objectifs forts du plan de déplacement urbain est de développer l'usage du vélo dans l'agglomération. » • VÉ. B.